



combien de temps pour que le juge donne son accord ?

Par **pikachu**, le **30/09/2009** à **09:32**

bonjour,

mon mari verse une pension alimentaire à son fils qu'il n'a pas à sa garde. Celui ci vient d'avoir 18 ans, il signe aujourd'hui même, le 30 septembre, un contrat d'engagement à l'armée pour 3 ans, rémunéré. (sachant que son départ est prévu le 6 octobre).

j'ai demandé conseil une première fois à savoir si l'on pouvait arrêter de verser la pension. on peut le faire en envoyant au juge des affaires familiales un recommandé avec la photocopie du contrat.

ma question est la suivante : combien de temps faut-il pour que le juge prenne en considération l'arrêt de la pension.

je vous remercie d'avance